

REGLEMENT CONCOURS « PRIX SJI INNOVA 2026 »

Université Saint Jean Ingénieur – Campus d’Etok-Koss

Article 1 : Objet du règlement

Le présent règlement a pour objet de définir les conditions d’organisation, de participation, de déroulement, d’évaluation et de récompense du concours dénommé « **Prix SJI INNOVA 2026** », organisé par l’Université Saint Jean Ingénieur, Campus d’Etok-Koss.

NB : Toute participation audit concours implique l’acceptation sans réserve du présent règlement.

Article 2 : Présentation du concours

Le **Prix SJI INNOVA 2026** est une initiative académique visant à promouvoir la créativité, l’innovation technologique et l’esprit entrepreneurial chez les étudiants de l’Université Saint Jean Ingénieur. Il met en compétition des projets d’innovation technologique conçus et développés par les étudiants, répondant à des problématiques réelles de la société.

Article 3 : Objectifs du concours

Le concours a pour objectifs de :

- Encourager le développement de solutions technologiques innovantes ;
- Promouvoir l’entrepreneuriat étudiant ;
- Valoriser la recherche appliquée et la créativité en milieu académique ;
- Favoriser le travail collaboratif et interdisciplinaire ;
- Récompenser l’excellence, l’ingéniosité et l’esprit d’initiative.

Article 4 : Période et déroulement du concours

Le concours se déroule de **février à mars 2026** et comprend trois (03) phases distinctes :

1. **Lancement et dépôt des projets**
Du 19 janvier au 20 février 2026 ;

2. Évaluation et présélection des projets

Du **20 au 27 février 2026** ;

3. Finale et cérémonie de remise des prix

Le **11 mars 2026**, au Campus Saint Jean Ingénieur d'Etok-Koss.

Les dates communiquées sont impératives et doivent être strictement respectées.

Article 5 : Conditions de participation

La participation au concours est soumise aux conditions suivantes :

- Être **étudiant régulièrement inscrit** au Campus Saint Jean Ingénieur d'Etok-Koss ;
- Participer **individuellement** ou en **équipe de deux (2) à cinq (5) étudiants**, tous niveaux de formation confondus ;
- Présenter un **projet d'innovation technologique original**, non plagié et non déjà primé ;
- Respecter les délais, les formats et les exigences du dossier de candidature ;
- Chaque étudiant ne peut participer qu'à **un seul projet**.

Article 6 : Nature des projets admissibles

Les projets soumis doivent :

- Relever du domaine de l'innovation technologique ;
- Répondre à un besoin réel ou à une problématique concrète ;
- Être techniquement réalisables ;
- Présenter un potentiel d'impact social, économique ou environnemental.

Les projets purement théoriques, incomplets ou non conformes aux objectifs du concours pourront être rejetés.

Article 7 : Dossier de candidature

Le dossier de participation doit obligatoirement comprendre :

1. Une fiche descriptive du projet, précisant :

- Le titre du projet ;

- La problématique ;
 - Les objectifs ;
 - La solution proposée ;
 - Les impacts attendus ;
2. Une **présentation PowerPoint** ou une **vidéo explicative** d'une durée de **2 à 3 minutes** ;
3. Tout élément complémentaire utile à l'appréciation du projet, notamment :
- Maquette ou prototype ;
 - Plan technique ;
 - Plan financier ;
 - Plan administratif (organigramme, organisation du projet, etc.).

NB : Tout dossier incomplet ou déposé hors délai sera automatiquement disqualifié.

Article 8 : Critères d'évaluation

Les projets seront évalués selon les critères suivants :

- **Originalité et innovation** : 30 %
- **Faisabilité technique** : 25 %
- **Impact potentiel** : 25 %
- **Qualité de la présentation** : 20 %

La note finale est attribuée sur la base de ces critères.

Article 9 : Jury

Le jury est composé de **quatre (04) membres**, comprenant :

- Des enseignants ;
- Un professionnel du secteur technologique ;
- La Responsable pédagogique du cycle Licence.

Les décisions du jury sont **souveraines, définitives et sans appel**.

Article 10 : Récompenses

Les lauréats du concours recevront les récompenses suivantes :

- **1er Prix :**
Trophée + Accompagnement personnalisé + **100 000 FCFA**
- **2e Prix :**
Trophée + Accompagnement personnalisé + **50 000 FCFA**
- **3e Prix :**
Trophée + **25 000 FCFA**

Les récompenses peuvent être ajustées ou complétées selon les partenaires du concours.

Article 11 : Organisation et encadrement

Le concours est organisé sous la supervision du **Responsable du Campus Saint Jean Ingénieur d'Etok-Koss**.
Un comité d'organisation est mis en place pour assurer :

- La coordination des différentes phases ;
- L'accompagnement des participants ;
- La communication et la logistique du concours.

Article 12 : Propriété intellectuelle

Les participants demeurent propriétaires de leurs projets.

Toutefois, l'Université Saint Jean Ingénieur se réserve le droit d'utiliser les projets (à des fins pédagogiques et de communication), en mentionnant systématiquement les auteurs.

Article 13 : Responsabilités et sanctions

Tout manquement au présent règlement, toute fraude, tentative de plagiat ou fausse déclaration entraînera la **disqualification immédiate** du ou des candidats concernés, sans préjudice d'éventuelles sanctions disciplinaires.

Article 14 : Dispositions finales

Le comité d'organisation se réserve le droit de modifier certaines dispositions du présent règlement pour assurer le bon déroulement du concours.

Toute modification sera portée à la connaissance des participants.